



Vol de bois sur propriété privée

Par **vivienmagdelaine**, le **14/02/2011** à **18:49**

Bonjour,

L'exploitant agricole qui exploite des terrains nous appartenant et qui cotise à la MSA depuis des années sans aucun bail pour autant, et qui ne paie aucun fermage depuis 20 ans, est en train de couper des arbres sur notre terrain pour son propre usage sans aucune autorisation. Pour porter plainte contre lui pour défaut de paiement et pour vol et faire constater par huissier le vol en question, quels justificatifs de propriété doit on fournir?

Le terrain étant en indivision.

Un relevé de propriété est-il suffisant ou un titre de propriété est-il indispensable?

Cordialement,

Vivien Magdelaine

Pas de n° de tél. sur un forum

Par **mimi493**, le **14/02/2011** à **19:22**

Il ne peut y avoir vol pour l'exploitation d'une ressource d'un terrain agricole. Voyez un avocat pour casser le bail rural (c'est compliqué et pas facile donc un avocat n'est pas de trop)